FEDAIRSPORT
Fédération des Acteurs des Équipements de Sports et de Loisirs

Création – Rénovation de Terrains de Sports

Document d'aide à la rédaction du Règlement de la Consultation

Soucieux de la mise en œuvre du « mieux disant » les professionnels de la construction de terrains de sports réunis au sein de la **Fédération des Acteurs des Equipements de Sports et de Loisirs – FEDAIRSPORT** vous proposent ce document d'aide à la rédaction d'un Règlement de la Consultation pour vous guider dans le choix d'une « **offre économiquement la plus avantageuse ».**

L'ouvrage sportif est devenu un ouvrage complexe dont l'investissement nécessite une réflexion programmatique sur l'étendue des besoins, la réalisation d'un cahier des charges précis mais également les moyens de retenir une offre en adéquation avec cette réflexion.

Nous vous proposons pour cela plusieurs critères, pondérés et non discriminatoires – cf. art .53 du CMP

- **Le Prix**

Ce critère a bien évidemment toute son importance mais, à lui seul, il ne peut permettre le choix du mieux disant dans l'attribution du marché.
Une pondération trop importante du critère « Prix », à 50% et plus de l'analyse, entraine de facto une primauté de celui-ci et un risque important de non conformités dans les réalisations et de désordres ultérieurs.

- **La valeur technique**

Le simple énoncé de ce critère ne suffit pas, nous vous proposons donc une décomposition descriptive des éléments d'appréciation de la valeur technique de l'offre

- **La qualité environnementale de l'offre**

Ces qualités environnementales sont travaillées par les professionnels dans leurs offres de produits et de réalisation des chantiers. Le « terrain de sport » peut et doit s'inscrire dans la qualité environnementale à l'instar du bâti.

- **L'adéquation des moyens de l'opérateur économique pour réaliser les travaux**

La réglementation se veut ouverte sur la possibilité de concourir aux marchés publics.
Pour autant les moyens, notamment humains qualifiés et formés, les savoir-faire expérimentés au fil des années mis à disposition pour la réalisation de l'ouvrage sportif projeté, se doivent d'être valorisés dans le choix de l'offre.

Nous vous proposons de ne pas retenir le critère du « Délai » qui n'est souvent qu'un appât pour des offres aux délais raccourcis à l'extrême au risque de payer des pénalités de retard pour obtenir une attribution. Les travaux des ouvrages sportifs sont souvent liés à une saisonnalité climatique et nécessitent du temps pour réaliser un ouvrage durable.
Un délai raisonnable et contractualisé est toujours préférable. A titre d'exemple un délai de trois mois pour réaliser un terrain de football apparait comme un délai contractuel permettant une qualité de travail

Nous vous souhaitons bon usage de cet outil et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Construisons ensemble pour le sport et les loisirs
Racing Club de France, 5 rue du Eblé 75007 Paris Tél : 09 66 84 26 84
contact@fedairsport.fr
www.fedairsport.fr

La technicité des ouvrages sportifs, leurs évolutions réglementaires et normatives nécessitent le recours à des professionnels.
En amont de la réalisation, et pendant celle-ci, d'autres professionnels de la filière sportive peuvent, en toute indépendance, vous accompagner dans l'ingénierie de votre projet :

- **Le maître d'œuvre**
- **Le contrôle technique**

Vous retrouverez ces professionnels en consultant l'annuaire en ligne, rubrique « Ingénierie » : http://www.fedairsport.fr/annuaire/

Leurs missions sont distinctes mais complémentaires, pour savoir ce que vous pouvez attendre de chacun d'entre eux, téléchargez la plaquette « ingénierie » sur www.fedairsport.fr

N'hésitez pas à les contacter.

Pour plus de renseignements : www.fedairsport.fr

ARTICLE ……. - CONTENU DES OFFRES

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les candidats auront à produire un dossier complet, comprenant les pièces décrites ci-dessous, datées, signées et revêtues du cachet du candidat, contenues dans une seule enveloppe ou transmises sous forme dématérialisée :

Capacités et qualité à présenter une offre :

- Une lettre de candidature établie sur un imprimé DC1complétée et signée. L'imprimé DC1 est disponible sur le site du MINEFI (http://www.minefe.gouv.fr, thème « Marchés Publics », rubrique « formulaires à télécharger »). La dernière version doit être utilisée.
- un formulaire DC2 complété (dernière version de l'imprimé DC2 disponible sur le site du MINEFI : http://www.minefe.gouv.fr « thème : Marchés Publics », rubrique formulaires à télécharger »). La dernière version doit être utilisée.

L'usage des formulaires DC1 et DC2, disponibles sur le site Internet du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi est recommandé dès lors qu'ils contiennent les renseignements demandés.

- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalent, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques;

  . QUALISPORT ……

Commentaires : Vous trouverez la qualification adéquate en fonction de l'équipement projeté sur le site de Qualisport en suivant le lien:
www.qualisport.fr/qualification-sport/qualification-sport.php?id_niveau1=1

Le pouvoir adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tous moyens, notamment par des certificats de qualification ou d'identité professionnelle ou des références attestant de sa compétence à réaliser les travaux pour lesquels il se porte candidat.
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de groupement, et quelle que soit sa forme, le mandataire sera l'opérateur économique ayant capacité à réaliser des terrains de sports.
Si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

- Documents relatifs à l'offre

Au titre des documents relatifs à l'offre, chaque candidat devra produire :

– ***Préciser les pièces du marché*** – –

Un mémoire justificatif détaillé permettant d'apprécier la valeur de l'offre et comportant :

Les candidats sont informés que la non production d'un document obligatoire visé dans la liste ci-dessous aura pour conséquence l'irrecevabilité de l'offre.

Le mémoire justificatif détaillé remis par le candidat sera contractuel.

CRITERE Adéquation des moyens de l'opérateur économique pour réaliser les travaux

- Indication des titres d'études, expérience professionnelle et compétences particulières (formations et qualifications) des responsables travaux envisagés pour la prestation objet de la consultation
- Descriptif des moyens matériels spécifiques mis en œuvre pour le projet
- Liste des références de travaux similaires à ceux faisant l'objet de la consultation en détaillant pour chacune d'elles le nom du maitre d'ouvrage, la nature des infrastructures sportives réalisées, l'année de sa réalisation
- Indication de l'appartenance à un organisme professionnel et de l'engagement du candidat à respecter la charte de déontologie dudit organisme
- Assurance en couverture des garanties en responsabilité décennale

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter son offre:

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- Production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché

CRITERE Valeur Technique de l'offre

- Indications sur la qualité des matériaux, matériels, nécessaires à la réalisation du projet, permettant d'apprécier leurs qualités au regard des performances décrites au Dossier de Consultation
- Proposition d'engagement du candidat sur des dispositions de garanties contractuelles et leurs éventuelles couvertures par assurance
- Indication des procédés d'exécution envisagés, de la méthodologie suivie et des moyens humains et matériels spécifiques à ce chantier qui seront utilisés
- Programmation détaillée par tâche des travaux avec indication des délais de livraison des principales fournitures et d'intervention des différents opérateurs économiques
- Plan d'Assurance Qualité proposé par l'entreprise et décrivant les dispositions spécifiques en matière d'assurance de la qualité prises par l'entreprise pour répondre aux exigences relatives à la réalisation de ce marché
- Procès verbal établi par un laboratoire indépendant du candidat attestant les valeurs obtenues par le (ou les) revêtement proposé au regard des valeurs contractuellement demandées. Ce procès verbal sera accompagné de la fiche technique de revêtement établie par le candidat (reprenant l'éventuelle marque commerciale et le nom du détenteur de la marque et/ou du brevet) et décrivant les performances sportives, la pérennité de ses qualités et son éventuel impact environnemental. Le PV devra présenter un revêtement strictement conforme à l'offre
- Mode opératoire de réalisation des travaux
- Méthodologie d'entretien et de maintenance des surfaces sportives (fréquence, durée, coût, etc.…)

CRITERE Performances environnementales de l'offre

Propositions environnementales du candidat applicable à ce projet - Application d'une démarche environnementale au projet à réaliser dans le cadre du présent marché, à titre indicatif elle peut comprendre tout ou partie des items suivants :

- Indications sur la réutilisation éventuelle de matériaux, indications sur la valorisation de produits à évacuer du chantier
- Descriptions des matériaux en caractérisant lorsque cela est possible la part d'apport de produits issus de matières recyclées, indications sur les possibilités de recyclage en fin de vie des matériaux et revêtements, éco certification de matériau et/ou d'intrants, analyse du Cycle de vie ou Bilan Carbone de tout ou partie d'ouvrages
- Fiches techniques attestant du recours à des produits à faible impact environnementaux
- Prise en compte de la biodégradabilité des produits proposés
- Mesures prises pour la réduction des nuisances et des impacts environnementaux du chantier Indication des mesures prises pour réduire les nuisances sonores, les nuisances de l'air, nuisances visuelles, les pollutions de l'eau et du sol, les pollutions dues aux transports, réduction des nuisances aux populations riveraines…
- Schéma d'Organisation du Suivi d'Elimination des Déchets de Chantier; Indication des modes opératoires et techniques limitant la production de déchets sur le chantier.

ARTICLE …… - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération en points (total: 100):

Adéquation de l'opérateur économique à réaliser les travaux	**20 points**
Valeur technique	**30 points**
Prix des prestations	**40 points**
Performance environnementale	**10 points**

Les offres de base et les variantes seront classées en utilisant les mêmes critères mais en classant séparément les offres de base et les variantes. Le classement final sera ensuite réalisé à partir du nombre de points obtenu par chacune des offres.

ARTICLE ……. - ANALYSE DES OFFRES

Pour le jugement du critère « prix », le montant pris en compte est celui indiqué en EUROS H.T. dans l'acte d'engagement. *(La meilleure note est attribuée à l'offre dont le montant est le plus bas)*

Barème de notation :

L'offre moins disante a 40 points.

Les suivantes ont (P = nombre de points à attribuer):

- Si offre du candidat inférieure à la moyenne des offres :

(P – P/10) - (P/10 x [(offre du candidat – moyenne des offres)/(moyenne des offres – offre moins disante)]
Ex : 36 - (4 x [(offre du candidat – moyenne des offres)/(moyenne des offres – offre moins disante)]

- Si offre du candidat supérieure à la moyenne des offres :

P-(P/10 x (offre du candidat /moyenne des offres))
Ex : 36 x (offre du candidat /moyenne des offres)

Les offres paraissant anormalement basses au Pouvoir Adjudicateur pourront être rejetées sur décision motivée. Des précisions seront demandées et vérifiées, elles porteront notamment sur des sous détails des éléments constitutifs des prix des différents postes en distinguant:

. Les coûts directs décomposés en salaires et charges, dépenses de matériaux et de consommables, dépenses de matériels.

. Les frais généraux, exprimés en pourcentage des coûts directs

. La marge pour risques et bénéfices exprimée en pourcentage de l'ensemble des deux postes précédents.

Les autres critères seront jugés à partir des éléments présentés au mémoire justificatif détaillé selon le barème de notation suivant :

Notes sur 5	Contenu du mémoire
0	Renseignements non fournis : le mémoire technique ne traite d'aucun élément relatif au projet pour le sous critère concerné.
1	Renseignements très imprécis : le mémoire technique ne traite que de quelques éléments relatifs au projet pour le sous critère concerné. **Offre insuffisante pour le sous critère concerné**
2	Renseignements incomplets et insuffisamment adaptés au projet. : le mémoire technique ne répond que partiellement aux attentes pour le sous critère concerné. **Offre partiellement insuffisante pour le sous critère concerné**
3	Renseignements fournis répondant aux attentes minimales du projet Le mémoire technique traite des éléments principaux relatifs au projet mais ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats. **Offre suffisante pour le sous critère concerné**
4	Renseignements fournis correspondant aux attentes du projet. Le mémoire technique présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification **Offre jugée bonne et avantageuse pour le sous critère concerné**
5	Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au projet. Le mémoire technique traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du projet pour le sous critère concerné. Le mémoire technique présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification **Offre jugée très intéressante pour le sous critère concerné**

Modalités de calcul des notes :

$$\text{Note de l'offre} = \left(\frac{\text{Points obtenus par l'offre}}{\text{Maximum de points constaté}} \right) \times \text{Pondération portée au RC pour ce critère}$$

CRITERE Adéquation des moyens développés par l'opérateur économique pour cette offre

Ce critère sera jugé à partir de la proposition du candidat :

- (sur 10) - Moyens humains et matériels spécifiques
- (sur 10) - Savoir faire, références et assurances spécifiques

CRITERE Valeur Technique de l'offre

Ce critère sera jugé à partir de la proposition du candidat :

- (sur 10) - Indications sur la qualité des matériaux, matériels, nécessaires à la réalisation du projet, permettant d'apprécier leurs qualités au regard des performances décrites au Dossier de Consultation
- (sur 5) - Proposition d'engagement du candidat sur des dispositions de garanties contractuelles et leurs éventuelles couvertures par assurance, portant sur des éléments au delà des clauses contractuelles du Dossier de Consultation
- (sur 10) - Indication des procédés d'exécution envisagés, de la méthodologie suivie et des moyens humains et matériels spécifiques à ce chantier qui seront utilisés
- (sur 5) - Programmation détaillée par tâche des travaux avec indication des délais de livraison des principales fournitures et d'intervention des différents opérateurs économiques, et dispositions spécifiques en matière d'assurance de la qualité

CRITERE Performances environnementales de l'offre

Ce critère sera jugé à partir de la proposition du candidat :

- (sur 10) - Propositions environnementales du candidat applicables à ce projet

ARTICLE …… - NEGOCIATION

Les candidats sont informés, que sur la base d'une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec les trois candidats les mieux classés.

La négociation portera sur tous les éléments de l'offre présentée, elle ne pourra pas avoir pour objet la production éventuelle de variante complémentaire.

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier même avec des candidats ayant déposé des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées.

ARTICLE ……. - VARIANTES

Ce marché est passé en MAPA, les variantes sont autorisées. Les variantes constituent des modifications, à l'initiative des candidats, de spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation. La variante ne pourra proposer une solution différente à la satisfaction des besoins qu'en respectant les exigences minimales du marché: Respect de l'obtention du classement réglementaire fédéral (ou à défaut des qualités sportives et dimensions) défini aux pièces du marché.

Leur présentation fera l'objet pour chacune d'un Acte d'engagement séparé. Les variantes ne pourront être analysées qu'en complément d'une offre de base qui demeure obligatoire.

Pour être analysée chaque variante devra être accompagnée d'une note d'une page A4 maximum présentant sa description et l'intérêt qu'elle apporte. Cette note de présentation pourra être assortie de tous les éléments techniques que le candidat jugera utile d'apporter, les modifications ainsi apportées et leurs répercussions sur d'autres ouvrages sont sous la seule responsabilité du candidat. L'absence d'une telle note de présentation rendra la variante irrégulière, elle ne sera pas analysée et écartée.

Le nombre de variantes sera limité à trois, le dépôt d'un nombre supérieur de variante rendra toutes les variantes irrégulières qui seront donc toutes écartées.

Les variantes seront appréciées sur les mêmes critères que l'offre de base et intégrées avec celle-ci au classement final.

Document rédigé par **FEDAIRSPORT**

contact@fedairsport.fr
Construisons ensemble pour le sport et les loisirs
Racing Club de France, 5 rue Eblé 75007 Paris Tél : 09 66 84 26 84
www.fedairsport.fr